



14ème législature

Question N° : 15150	De M. David Habib (Socialiste, républicain et citoyen - Pyrénées-Atlantiques)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale		Ministère attributaire > Éducation nationale
Rubrique >enseignement	Tête d'analyse >aide psychopédagogique	Analyse > RASED. perspectives.
Question publiée au JO le : 08/01/2013 Réponse publiée au JO le : 22/01/2013 page : 839		

Texte de la question

M. David Habib attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la suppression de près de 50 % des postes d'enseignants spécialisés, privant près de 250 000 élèves des aides spécialisées au sein de l'école. Toutes les difficultés qui se manifestent à l'école ne peuvent être résolues dans le seul cadre de la classe. Les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED), avec leurs trois types de professionnels formés (psychologue, rééducateur, maître E), constituent le seul dispositif gratuit d'aides spécialisées à l'école. Ils peuvent proposer des aides spécifiques et différenciées aux enfants-élèves qui expriment des difficultés y compris quand celles-ci relèvent du champ du handicap. L'extinction progressive de ces postes sous les précédents gouvernements constitue un risque majeur pour la réussite scolaire de ces enfants. Depuis sa création, les professionnels ont su faire évoluer ce dispositif afin de mieux répondre aux besoins des élèves, mais aussi pour aider les écoles à mieux les faire réussir. Ils ne pourront continuer à le faire que s'ils sont rassurés et informés sur leur devenir et sur les mesures envisagées. Aussi, il souhaite connaître la position du Gouvernement sur la pérennité des postes RASED.

Texte de la réponse

Le Gouvernement précédent a, au cours des cinq dernières années, supprimé plus de 77 000 postes dans l'éducation nationale, dont 14 000 suppressions avaient été programmées pour cette rentrée. L'école française s'en trouve dans une situation particulièrement dégradée. Une des conséquences les plus graves de cette politique réside dans la mise à mal des Réseaux d'aide spécialisée aux élèves en difficulté (RASED), essentiels pour aider les élèves les plus fragiles. Le Président de la République a souhaité faire de la jeunesse le cœur de sa stratégie pour le redressement de la France. Il a fixé au ministère de l'éducation nationale un objectif : faire réussir tous les élèves. La lutte contre la difficulté scolaire doit donc redevenir une priorité. Il s'est engagé à refonder le système scolaire et à recréer sur cinq ans 60 000 postes d'enseignants et de personnels éducatifs, médico-sociaux, administratifs et techniques qui sont indispensables à la bonne marche des établissements scolaires. Aussi, au regard de l'urgence, le Gouvernement a-t-il décidé de faire tout son possible et d'attribuer dans des délais très courts des moyens nouveaux. 1 000 professeurs des écoles ont été recrutés parmi le vivier des candidats admissibles aux concours de l'enseignement, garantissant ainsi la valeur professionnelle de ces enseignants. Les postes nouveaux ont été répartis dans les académies par les rectorats, dans le souci de l'intérêt général, selon une méthode transparente et juste reposant sur des critères objectifs : le niveau d'encadrement et la variation attendue des effectifs d'élèves, la difficulté sociale et scolaire et, enfin, la ruralité. Une partie de cette dotation supplémentaire est venue renforcer les RASED dans les écoles qui en ont le plus besoin. Cet effort n'a pas été suffisant pour remédier à toutes les situations difficiles que connaissent les enseignants dans les écoles pour aider les élèves. C'est la raison pour laquelle la priorité accordée au primaire, qui sera nettement exprimée dans la future loi d'orientation et de



programmation, aura pour objet de créer des conditions nouvelles d'enseignement. Une des mesures essentielles de cette politique sera le dispositif « plus de maîtres que de classes » qui favorisera l'aide et l'accompagnement de tous les élèves. Il s'articulera avec une réflexion majeure sur l'évolution du rôle et des missions des RASED en explicitant les complémentarités possibles des différents dispositifs. Un groupe de travail inter catégoriel co-piloté par la direction générale de l'enseignement scolaire et l'inspection générale de l'éducation nationale a été mis en place. Il doit proposer les évolutions nécessaires dans le fonctionnement des RASED pour leur redonner toute leur place dans le système éducatif. Cette réflexion essentielle se poursuivra par un dialogue social avec les organisations représentatives des personnels.